

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CLUB DES ARCHERS DE SAINT PRIX

CONVOCAATION

En application des statuts, les adhérents du club sont convoqués à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** du Club :

**Le DIMANCHE 11 FEVRIER 2007 à 9H00
à la mairie de Saint-Prix**

ORDRE DU JOUR.

C'est la seconde année que le Club est tenu de clôturer ses comptes à la fin de l'année calendaire, fin décembre et non plus fin juin. Nos statuts nous ont empêché de faire participer à l'Assemblée Générale de l'an passé les archers nouvellement inscrits au Club car ils n'avaient pas les 6 mois d'ancienneté requis. Nous proposons de supprimer cette disposition ce qui autorisera leur participation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il s'agit donc de modifier l'article des statuts du Club 7 sur deux points :

1. Suppression de l'obligation de faire partie du Club depuis au moins 6 mois pour participer à l'AG : remplacement des paragraphes :

« Est électeur tout membre pratiquant, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations.»

Par

« Est électeur tout membre pratiquant, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, à jour de ses cotisations.»

2. Suppression du paragraphe obligeant le renouvellement par quart chaque année du Comité de Direction (dont les membres sont élus pour quatre ans, d'où systématiquement une confusion)

Le Comité de Direction se renouvelle par quart chaque année.

Nous comptons sur votre présence. En cas d'empêchement, vous pourrez remettre un pouvoir, au membre du club de votre choix.

Pour le Comité de Direction,
Le secrétaire
Frédéric LAU

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU CLUB DES ARCHERS DE SAINT PRIX**

11 Février 2007

POUVOIR

NOM : Prénom :

Adresse :

donne pouvoir à :

pour être représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Club des Archers de Saint-Prix le 11 février 2007.

Date et signature.